

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Novembre 2022

Référence
2022_46

Objet de la délibération
La Charité sur Loire : participation aux frais de fonctionnement de l'école 2021-2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	11

Date de la convocation
31/10/2022

Date d'affichage
31/10/2022

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2022 et le 10 Novembre à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de MENARD Francine, Maire

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, M. BREDART Jean-Luc, Mme BROCC Caroline, M. CHAMPROUX Martial, M. FOURMENTRAUX Yves, Mme VANDENBUSSCHE Julie

Excusé(s) séance : M. COGNOT Gérard donne procuration à Mme Francine MENARD
M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas donne procuration à M. Jean-luc BREDART

A été nommé(e) secrétaire : Mme Julie VANDENBUSSCHE

Objet de la délibération : La Charité sur Loire : participation aux frais de fonctionnement de l'école 2021-2022

Madame La Maire donne lecture des frais de fonctionnement 2022/2023 pour les écoles de La Charité sur Loire.
Le coût s'élève à 7 317.60 € pour 8 enfants scolarisés.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **autorise** Madame La Maire à mandater au compte 6042 les frais de fonctionnement 2022 /2023 pour les écoles de La Charité sur Loire

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 15 Novembre 2022
La Maire
Francine MENARD

Le/La Secrétaire de séance
Mme Julie VANDENBUSSCHE



Publicité des actes de la commune par publication papier le : 16/11/2022

Transmis au contrôle de légalité le : 16/11/2022